



La monnaie fiduciaire en France en 2017 : une demande toujours dynamique

La demande en monnaie fiduciaire demeure dynamique dans la zone euro, en dépit de l'évolution des modes de consommation et du développement de nouveaux moyens de paiement qui contribuent à réduire le recours aux espèces. Ainsi, en un an, la valeur totale des billets et des pièces en euros en circulation dans le monde a crû de 4,0%.

En 2017, la production allouée par l'Eurosystème à la Banque de France s'est élevée à 1,1 milliard de coupures. La production des pièces est réalisée par la Monnaie de Paris (710,8 millions d'unités en 2017).

Au travers de son réseau de caisses, la Banque de France met les billets à disposition du public par l'intermédiaire des acteurs de la filière fiduciaire – notamment les transporteurs de fonds – et en assure l'entretien. Elle est également chargée de la mise en circulation et du retrait des pièces en euros pour le compte de l'État. En 2017, les transporteurs de fonds ont prélevé 6,4 milliards de billets et 1,5 milliard de pièces aux guichets de la Banque de France et de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM).

Élodie NINLIAS et Ghjuvanni TORRE
Direction des Activités fiduciaires
Service des Statistiques, Études et Prévisions

Codes JEL
E5, E50

1 170,7 milliards d'euros

la valeur totale
des billets en euros
en circulation dans le monde
au 31 décembre 2017

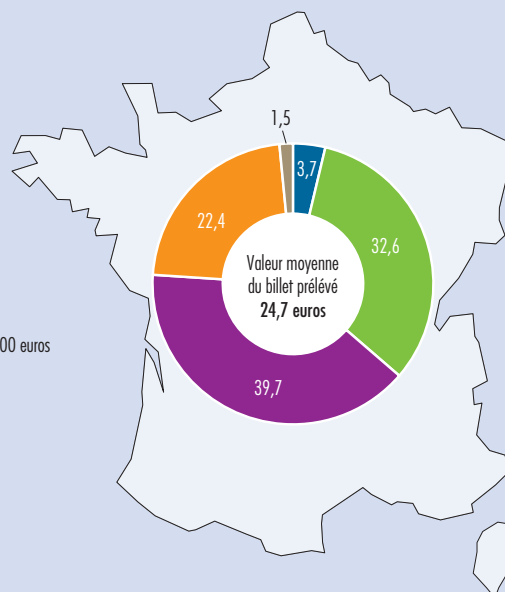
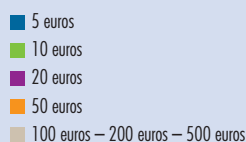
1 110,2 millions de billets

la production de billets en euros
allouée à la Banque de France
au titre de l'année 2017

24,7 euros

la valeur moyenne du billet
prélevé aux guichets
de la Banque de France
en 2017 (IEDOM inclus)

La structure des prélèvements effectués aux guichets de la Banque de France en 2017 (IEDOM inclus)
(en %)



Source : Banque de France.



1 Un paradoxe apparent : dynamisme de la demande en monnaie fiduciaire, développement d'alternatives aux espèces

En 2017, la demande de billets et de pièces en euros est restée dynamique. Ainsi, à fin décembre 2017, la valeur des billets en euros en circulation dans le monde a atteint 1 170,7 milliards d'euros, soit une progression de 4,0% par rapport à fin 2016 (cf. graphique 1). La circulation des pièces a également progressé de 4,0%, pour s'établir à 28,0 milliards d'euros.

Ces valeurs correspondent à l'ensemble des billets et des pièces émis par les banques centrales, y compris les billets et les pièces détenus hors de la zone euro.

En France, la valeur de la monnaie fiduciaire circulant sur le territoire national ne peut pas être mesurée, en raison des migrations de billets et de pièces entre pays. En effet, un billet (ou une pièce) retiré en France peut être utilisé dans un autre pays membre, voire exporté hors de la zone euro pour y être thésaurisé ou utilisé comme instrument de paiement. De même, un billet

(ou une pièce) détenu par un particulier en France peut avoir été retiré dans un autre pays de l'Eurosystème. Par conséquent, la différence entre les billets (ou les pièces) émis et ceux retirés de la circulation par la Banque de France depuis 2002 ne correspond pas à la circulation nationale. Ce calcul, au niveau national, est associé à la notion d'émissions nettes.

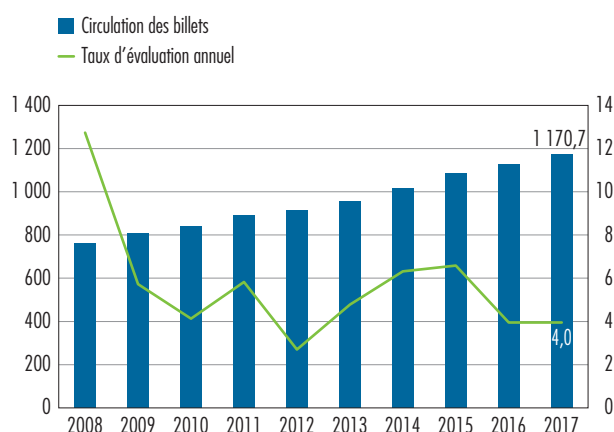
À fin 2017, les émissions nettes françaises de billets se sont élevées à 129,0 milliards d'euros, en croissance de 7,6% par rapport à fin 2016. Celles des pièces ont atteint 3,5 milliards d'euros¹, soit une augmentation de 4,4% en un an. La croissance des émissions nettes françaises représente la demande en monnaie fiduciaire adressée à la Banque de France, non seulement par les résidents français mais également par des non-résidents (touristes, par exemple).

Le dynamisme des émissions nettes françaises peut apparaître paradoxal, compte tenu de l'évolution des habitudes de paiement et de consommation. Le développement du commerce en ligne et la progression continue des moyens de paiement scripturaux exercent en effet une concurrence croissante sur les paiements en espèces. Les paiements par carte ont ainsi progressé de 67% au cours des dix dernières années², contre 17% pour les dépenses de consommation des ménages³. En développement rapide depuis deux ans en France, les paiements sans contact sont une alternative aux espèces sur leur segment privilégié : les transactions de proximité de faible valeur. La baisse de l'usage des espèces en tant que moyen de paiement est par ailleurs corroborée par la diminution du volume de billets qui remonte du public vers les professionnels du traitement des espèces (établissements de crédit, transporteurs de fonds, Banque de France) : - 9,9% sur les cinq dernières années.

Ce paradoxe apparent trouve son explication dans la multiplicité des usages des espèces (transaction et thésaurisation) ainsi que dans le rôle international de la monnaie unique. En effet, le repli de l'usage des espèces en tant que moyen de paiement en France n'est pas incompatible avec le développement des encaisses

G1 Circulation des billets en euros émis par l'Eurosystème en valeur en fin d'année, entre 2008 et 2017

(échelle de gauche : montant en milliards d'euros ;
échelle de droite : taux en %)



Source : Banque de France.

1 Les données françaises relatives aux monnaies métalliques incluent les pièces émises par Monaco et la moitié des pièces émises par Andorre (l'autre moitié étant rattachée aux statistiques fiduciaires espagnoles).

2 Données Banque de France, émetteur et acquéreur français.

3 Données Insee.



détenues à l'étranger ou bien en France à des fins de thésaurisation. Selon une enquête européenne ⁴ menée en 2016, près d'un Européen sur quatre détiendrait des réserves en euros à son domicile (cf. encadré). Par ailleurs, une part importante de la demande de

billets en euros provient de pays extérieurs à la zone euro. La Banque centrale européenne (BCE) estime qu'en valeur, environ un tiers des billets en euros en circulation est détenu à l'extérieur de la zone euro, principalement dans les pays limitrophes.

ENCADRÉ

Utilisation des espèces par les ménages dans la zone euro

En 2016, un institut de sondages a mené, pour le compte de la Banque centrale européenne, une enquête ¹ sur l'utilisation des espèces par les ménages au sein de la zone euro. Les 65 000 participants ont été interrogés en trois vagues sur leurs achats effectués au point de vente. Les achats en ligne, les paiements entre les personnes ou entre les entreprises n'ont pas été retenus dans le périmètre de l'enquête. L'objectif de cette démarche est de mettre en lumière les habitudes de paiement des consommateurs européens.

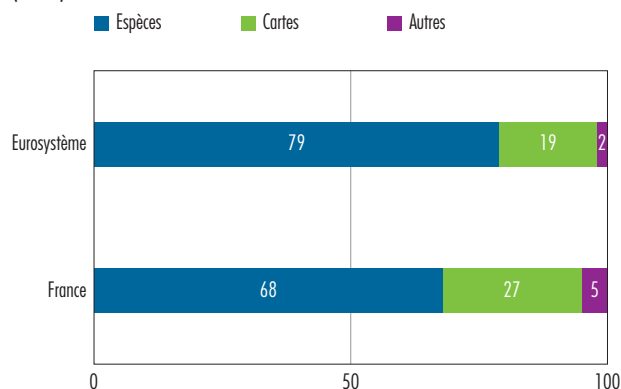
Les résultats, publiés fin 2017, montrent que la monnaie fiduciaire reste l'instrument de paiement le plus utilisé au point de vente dans la zone euro : 79% des transactions réalisées en magasin sont réglées en espèces (19% par carte bancaire et 2% avec un autre moyen de paiement, le chèque principalement). En valeur, les paiements en espèces représentent 54% des dépenses en magasin dans la zone euro.

L'étude met en évidence les fortes disparités d'usage entre les pays de la zone euro.

La France se distingue par une utilisation des espèces plus faible que chez ses principaux voisins. En nombre de transactions, elle se situe au treizième rang sur 19, avec 68% des transactions en magasin réglées en espèces. En valeur, elle se place à l'avant-dernier rang devant les Pays-Bas, avec 28% de la valeur des achats réglée en espèces au point de vente. Elle enregistre en particulier, avec le Portugal, la valeur moyenne d'un paiement en espèces la plus basse : 7,5 euros, contre 12,4 euros en moyenne dans la zone euro.

Ainsi, tout en soulignant la forte utilisation de la carte en France, les résultats de l'enquête européenne indiquent que les espèces restent l'instrument de paiement le plus utilisé au point de vente, en nombre de transactions. Il s'agit principalement d'achats de faible montant, ce qui confirme la résistance des espèces en France dans le règlement des petits achats du quotidien.

Répartition des moyens de paiement au point de vente, en volume (en %)



Source : Banque centrale européenne.

¹ L'enquête, « *The use of cash by households in the euro area* » est disponible en anglais sur le site de la Banque centrale européenne : <https://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpops/ecb.op201.en.pdf>

⁴ Cf. Esselink (H.) et Hernández (L.) (2017), « *The use of cash by households in the euro area* », Banque centrale européenne, *Occasional Paper Series*, n° 201, novembre.



2 Production des billets et des pièces : deux organisations distinctes

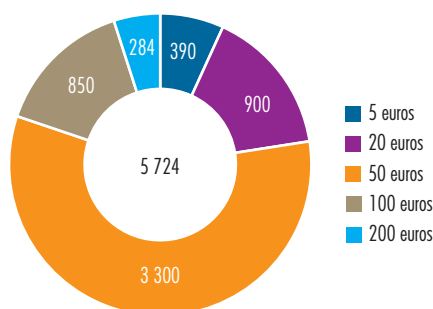
Chaque année, la Banque de France s'approvisionne en billets et en pièces neuves afin de répondre à la demande du public et de remplacer les billets et les pièces impropres à la circulation. En 2017, la Banque de France a réceptionné 1,6 milliard de billets neufs et 753 millions de pièces neuves.

La production des billets et des pièces en euros suit deux schémas différents.

En matière de billets, la BCE coordonne la production des coupures neuves par les banques centrales nationales (BCN). Chaque année, la BCE et les dix-neuf BCN s'accordent sur les quantités à produire au cours des deux années à venir. La production est ensuite répartie entre les BCN en fonction de leur part dans le capital de la BCE libéré par les BCN participant à l'euro. Dans ce système, chaque BCN peut choisir de produire elle-même les billets dont la production lui incombe, ou bien de confier cette charge à des imprimeurs privés.

Pour l'année 2017, l'Eurosystème s'est accordé sur la production de 5,7 milliards de billets (soit 326,7 milliards d'euros) afin de répondre aux besoins des dix-neuf États membres (cf. graphique 2).

G2 Production de billets en euro au titre de l'année 2017 (en millions de billets)



Source : Banque centrale européenne.

5 La papeterie Europafi fabrique le papier sécurisé destiné à l'imprimerie de la Banque de France, mais également celui destiné à ses nouveaux actionnaires que sont les banques centrales d'Autriche, d'Irlande, d'Italie et du Portugal.

Dans le cadre de cette organisation, la Banque de France produit elle-même les quantités de billets dont elle a la responsabilité au titre du mécanisme évoqué ci-dessus. Europafi, filiale papetière détenue majoritairement par la Banque de France et intégrant des banques centrales partenaires⁵, fabrique à Vic-le-Comte le papier sécurisé destiné à l'imprimerie de la Banque de France, située à Chamalières. La Banque de France imprime ainsi entre un et deux milliards de billets par an.

Les billets en euros produits par l'Eurosystème sont ensuite répartis entre les banques centrales de la zone euro selon leurs besoins. En 2017, les BCN ont échangé entre elles 4,2 milliards de billets.

Contrairement aux billets, la production et la mise en circulation des pièces en euros demeurent une compétence des États. En France, trois opérateurs agissent pour le compte de l'État :

- la Monnaie de Paris, établissement public à caractère industriel et commercial, est en charge de la fabrication des pièces en euros ;
- la Banque de France assure la mise en circulation et le retrait des monnaies courantes sur le territoire métropolitain ;
- l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), met en circulation et retire les monnaies dans sa zone d'intervention.

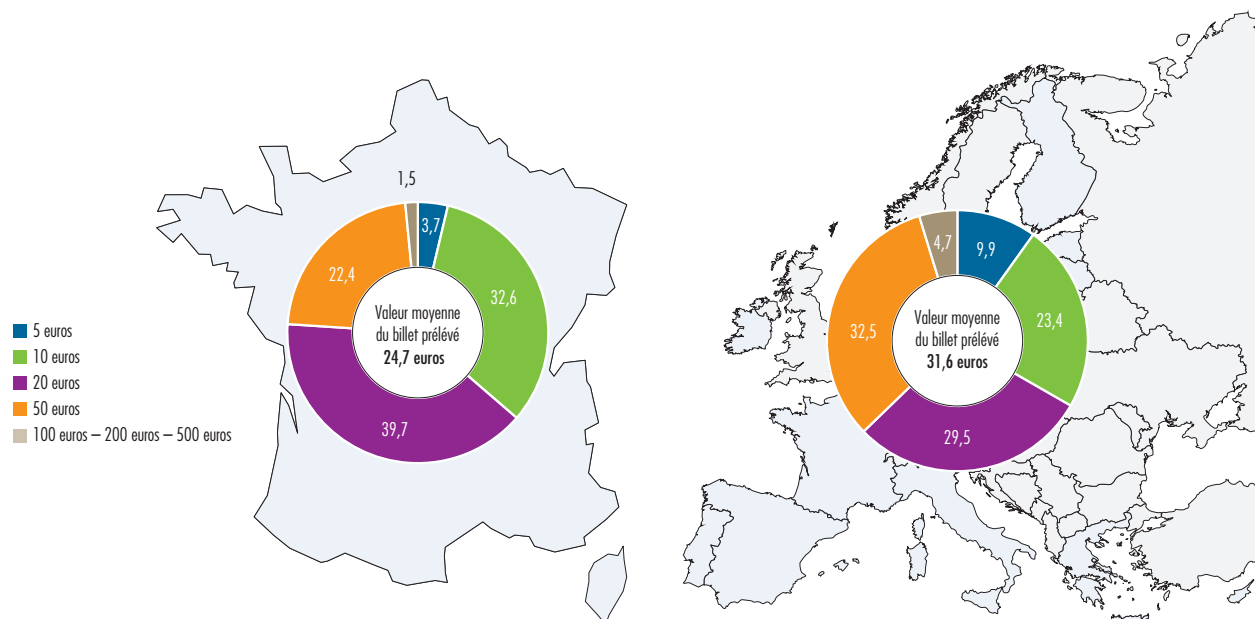
3 Mise à disposition du public : la préférence des Français pour les petites coupures

Une fois les billets et les pièces produits et livrés, la Banque de France est responsable de leur mise en circulation. Elle s'appuie pour cela sur son réseau de cinquante caisses en métropole à fin 2017, ainsi que sur les six caisses ultra-marines de l'IEDOM.

Les transporteurs de fonds prélèvent les billets et les pièces aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM pour le compte des établissements de crédit. Ces derniers mettent ensuite la monnaie fiduciaire à



G3 Structure des prélèvements effectués aux guichets des banques centrales, en volume, France et Eurosysteme, en 2017 (part en %)



Sources : Banque de France et Banque centrale européenne.

disposition du public. En 2017, les prélèvements aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM se sont élevés à 6,4 milliards de billets (156,8 milliards d'euros) et 1,5 milliard de pièces (647,2 millions d'euros).

La demande de billets en France est marquée par la préférence relative du public pour les coupures de faible valeur faciale. En effet, la valeur moyenne du billet prélevé s'élève en France à 24,7 euros, contre 31,6 euros en moyenne dans la zone euro (cf. graphique 3). Elle est ainsi sensiblement plus faible que chez ses principaux partenaires de l'Eurosystème : 34,6 euros en Italie, 32,5 euros en Allemagne et 30,2 euros en Espagne.

Les Français utilisent en effet majoritairement les espèces pour régler des achats de proximité et de petit montant. D'après l'enquête européenne mentionnée précédemment, la valeur moyenne d'une transaction en espèces en France s'établit ainsi à 7,5 euros, la valeur la plus faible de tous les pays participants avec celle du Portugal.

Cette préférence pour les petites coupures est confortée par les choix d'alimentation des distributeurs automatiques de billets (DAB) par les établissements de crédit.

D'après une enquête menée en 2017 par la Banque de France auprès des principaux établissements de crédit, 39% des coupures mises à disposition du public par le biais des DAB seraient des coupures de 20 euros, 36% seraient des coupures de 10 euros et 24% seraient des coupures de 50 euros. Les coupures de 5 et 100 euros ne sont que très marginalement distribuées par ce canal.

Concernant les monnaies métalliques, les prélèvements se caractérisent par la prépondérance des pièces rouges (1, 2 et 5 centimes) : celles-ci représentent près d'une pièce prélevée sur deux (46,9%). Cette situation s'explique par le faible retour de ces pièces aux guichets de la banque centrale. Une part importante des pièces rouges reçues par le public est en effet perdue ou stockée. Ce constat est également valable dans le reste de l'Eurosystème : au niveau de la zone euro dans son ensemble, les pièces rouges représentent 50,8% des pièces prélevées. On peut noter que cinq pays ont pris des mesures visant à limiter l'usage des pièces de 1 et 2 centimes : la Finlande (2002), les Pays-Bas (2004), la Belgique (2014), l'Irlande (2015) et en dernier lieu l'Italie (2018) ont instauré l'arrondi des transactions en espèces aux 5 centimes les plus proches.



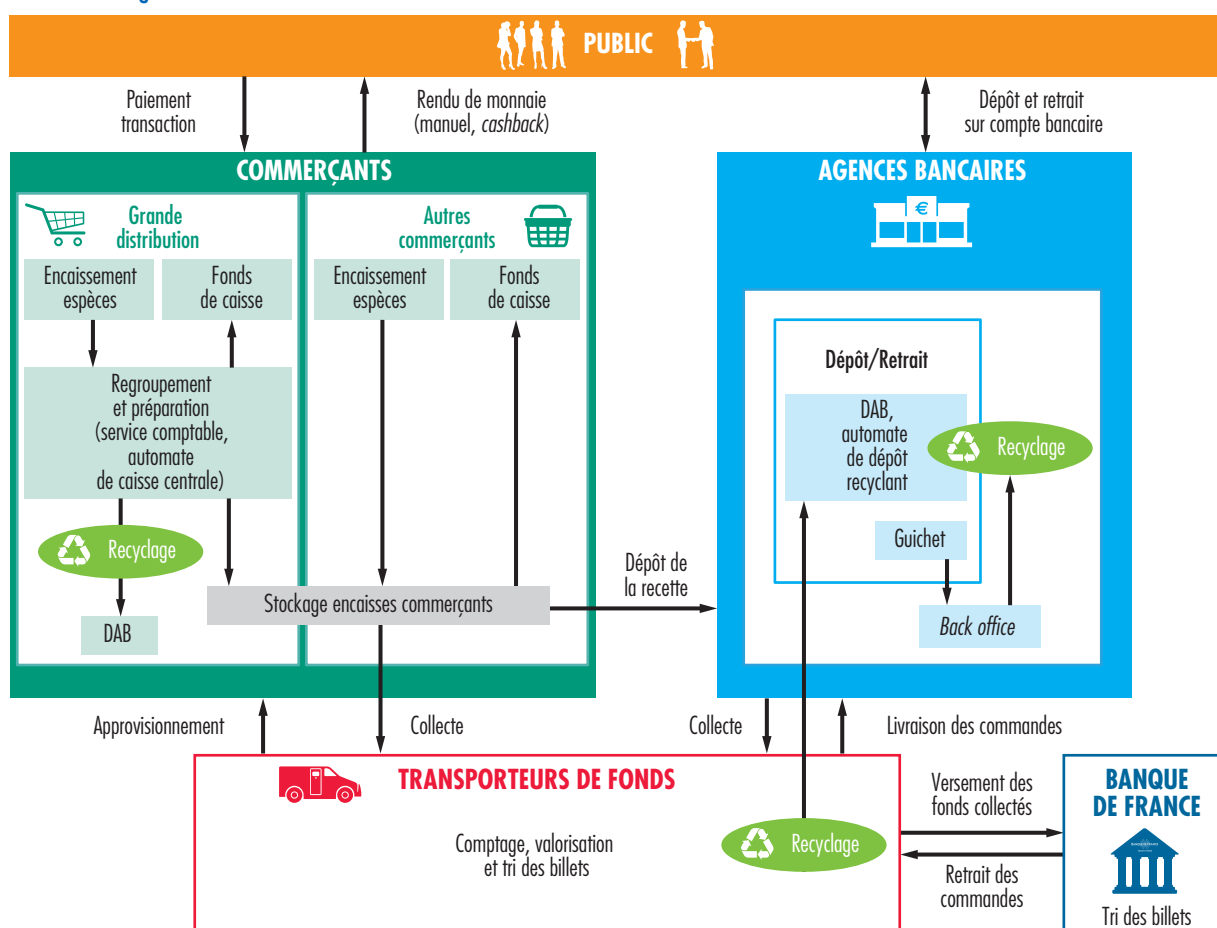
4 Entretien de la monnaie fiduciaire : diminution des versements à la Banque de France

Une fois mis en circulation par l'intermédiaire des transporteurs de fonds, les billets et les pièces s'échangent entre les différents acteurs économiques : principalement les banques, les commerçants et les consommateurs.

Le public se procure les billets auprès des établissements de crédit, majoritairement via les DAB mais également par des retraits aux guichets des agences bancaires.

En 2016, les DAB représentaient environ les trois quarts des retraits effectués par le public, en valeur ⁶. Après avoir été utilisés, les billets sont retournés aux agences bancaires, ou bien récupérés directement par les transporteurs de fonds (secteur de la grande distribution par exemple). Ces billets peuvent ensuite être reversés à la Banque de France pour leur entretien. Ils peuvent également, sous contrôle de la Banque de France, être triés et authentifiés directement par des opérateurs privés (établissements de crédit, transporteurs de fonds) afin d'être réutilisés dans les DAB (cf. schéma).

Schéma L'organisation de la filière fiduciaire en France : le circuit des billets



Source : Banque de France.

⁶ Statistiques de paiement de la Banque centrale européenne, septembre 2017.

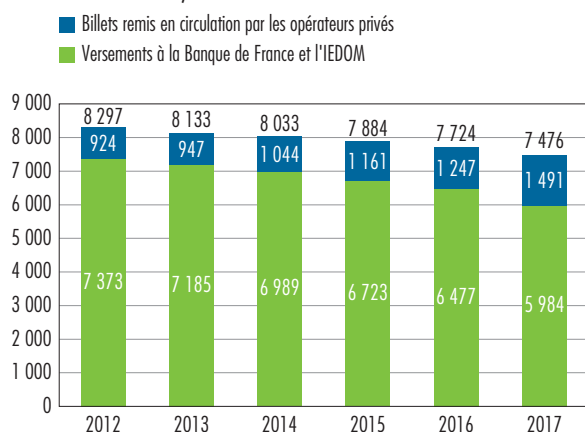


En 2017, 6,0 milliards de billets ont été versés aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM, dont 5,7 milliards pour la seule métropole. En outre, 1,5 milliard de billets ont été remis en circulation directement par les opérateurs privés⁷. La Banque de France demeure ainsi l'acteur principal de l'entretien de la monnaie fiduciaire sur le territoire national.

Néanmoins, les opérateurs privés occupent une place croissante dans le traitement des billets en France. Cette progression du recyclage influe sur les versements aux guichets de la Banque de France, en diminution depuis 2012 en volume et depuis 2013 en valeur (cf. graphique 4).

G4 Volume de billets versés aux guichets de la Banque de France ou remis en circulation par des opérateurs privés

(en millions de billets)



Note : IEDOM : Institut d'émission des départements d'outre-mer.
Source : Banque de France.

Toutefois, la montée en puissance des opérateurs privés n'explique pas à elle seule la forte baisse des versements de billets observée en 2017 (-7,6%). L'évolution des modes de consommation et la progression des moyens de paiement scripturaux, particulièrement de la carte, jouent également un rôle dans cette évolution. De ce fait, le volume des billets qui remonte du public pour être traité par la filière est en diminution, dans un contexte de baisse de l'usage de la monnaie fiduciaire par le public.

Au niveau de l'Eurosystème, 33,9 milliards de billets (1 065,1 milliards d'euros) ont été versés aux guichets des banques centrales nationales en 2017. Ainsi, plus d'un billet sur six versés aux guichets d'une BCN dans la zone euro a été déposé à la Banque de France.

Concernant les pièces, les versements aux guichets de la Banque de France et de l'IEDOM ont représenté 709,0 millions d'unités en 2017 (500,8 millions d'euros). À la différence de l'organisation en vigueur pour les billets, l'entretien des monnaies métalliques n'est pas réalisé par la banque centrale. Les transporteurs de fonds comptent et trient les pièces avant de les verser à la Banque de France. Les pièces usées ou contrefaites sont ensuite retournées à la Monnaie de Paris. La Banque de France assure toutefois, au titre du mécénat d'entreprise, le comptage, le tri et le conditionnement des pièces récoltées dans le cadre de l'opération caritative « pièces jaunes ». En 2017, 57,1 millions de pièces ont été récupérées dans ce cadre, pour une valeur de près de deux millions d'euros.

⁷ Estimation sur la base des déclarations des opérateurs privés autorisés à recycler dans le cadre d'une convention de distribution et/ou de traitement signée avec la Banque de France.



Annexe 1

Implantations de la Banque de France liées au traitement des billets en 2017



Source : Banque de France.



Annexe 2

Statistiques liées à la monnaie fiduciaire en 2017

TA1 Émissions nettes et circulation de billets et de pièces en 2017, France et Eurosysteme

(valeur en milliards d'euros; volume en milliards; évolution en%)

	Valeur	Évolution sur un an	Volume	Évolution sur un an
Billets				
Banque de France et IEDOM ^{a)}	129,0	7,6	5,2	7,8
Eurosysteme	1 170,7	4,0	21,4	5,9
Pièces				
Banque de France et IEDOM ^{a)}	3,5	4,4	20,3	4,1
Eurosysteme	28,0	4,0	126,0	4,2

a) IEDOM : Institut d'émission des départements d'outre-mer.

Source : Banque de France.

TA2 Prélèvements de billets et de pièces en 2017, France et Eurosysteme

(valeur : pour les billets en milliards d'euros, pour les pièces en millions d'euros; volume en millions; évolution en%)

	Valeur	Évolution sur un an	Volume	Évolution sur un an
Billets				
Banque de France	147,9	- 5,9	6 054,5	- 6,5
IEDOM	8,9	- 0,1	303,3	- 0,3
France	156,8	- 5,6	6 357,6	- 6,2
Eurosysteme	1 112,4	- 1,2	35 172,4	- 2,1
Pièces				
Banque de France	627,0	- 6,0	1 431,9	- 2,9
IEDOM	20,3	- 11,8	80,6	- 6,1
France	647,2	- 6,2	1 512,6	- 3,0
Eurosysteme	6 476,9	- 1,5	18 732,2	- 1,2

Source : Banque de France.

TA3 Versements de billets et de pièces en 2017, France et Eurosysteme

(valeur : pour les billets en milliards d'euros, pour les pièces en millions d'euros; volume en millions; évolution en%)

	Valeur	Évolution sur un an	Volume	Évolution sur un an
Billets				
Banque de France	139,6	- 7,4	5 702,7	- 7,8
IEDOM	8,0	- 1,6	281,6	- 1,6
France	147,6	- 7,1	5 984,3	- 7,6
Eurosysteme	1 065,1	- 1,5	33 944,1	- 1,9
Pièces				
Banque de France	488,3	- 12,7	689,8	- 16,1
IEDOM	12,5	- 19,8	19,2	- 12,9
France	500,8	- 12,9	709,0	- 16,0
Eurosysteme	5 407,2	- 4,4	13 595,5	- 4,0

Source : Banque de France.



Glossaire

Circulation fiduciaire

Depuis l'introduction de l'euro fiduciaire au 1^{er} janvier 2002, cette notion ne conserve de sens qu'à l'échelle de l'Eurosystème. Elle correspond à l'ensemble des billets et/ou des pièces en euros en circulation, y compris hors de la zone euro. Elle se calcule par la différence entre le cumul des billets et/ou des pièces mis en circulation et celui des billets et/ou des pièces retirés de la circulation par les banques centrales membres de l'Eurosystème depuis leur adhésion à la zone euro.

À l'échelon national, la notion utilisée est celle d'émissions nettes.

Émissions nettes

Pour une banque centrale nationale, il s'agit de la somme cumulée des différences entre les prélèvements et les versements à ses guichets depuis l'adoption de l'euro par ce pays. Au niveau de l'Eurosystème, la somme des émissions nettes des pays membres est égale à la circulation fiduciaire.

Eurosystème

Ensemble formé par la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales des États membres de l'Union européenne ayant adopté l'euro. L'Eurosystème comprend 19 pays au 31 décembre 2017.

Prélèvement

Flux de pièces ou de billets dont le retrait a été enregistré aux guichets d'une banque centrale nationale et, *in fine*, délivrés au public.

Remise en circulation (recyclage externe)

La remise en circulation (ou recyclage externe) consiste, pour un opérateur agréé (établissements de crédit, transporteurs de fonds, commerçants), à authentifier et à vérifier la qualité des billets/pièces reçus en vue de les remettre en circulation au travers des distributeurs automatiques de billets/pièces.

Depuis l'adoption au niveau européen du « cadre pour la détection des contrefaçons et le tri qualitatif des billets par les établissements de crédit et les autres professionnels appelés à manipuler des espèces » en 2004 et son entrée en vigueur en France en 2006, les parties tierces qui le désirent disposent d'un cadre juridique leur permettant de remettre en circulation des espèces, sous réserve de la signature d'une convention avec la Banque de France, et sous son contrôle.

Versement

Flux de pièces ou de billets dont le dépôt a été enregistré aux guichets d'une banque centrale nationale.

Éditeur

Banque de France

Secrétaire de rédaction

Caroline Corcy

Directeur de la publication

Gilles Vaysset

Réalisation

Studio Création

Direction de la Communication

Rédaction en chef

Corinne Dauchy

ISSN 1952-4382

Pour vous abonner aux publications de la Banque de France

<https://publications.banque-france.fr/>

Rubrique « Abonnement »

